

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 7 au 20 septembre 2022

### 1 Actualités européennes

---

- [Prix de l'énergie](#) : la Commission européenne propose une intervention d'urgence sur le marché pour réduire les factures des Européens
- [Discours sur l'état de l'Union 2022](#) de la Présidente von der Leyen
- [NextGenerationEU](#) : la Commission européenne débloque 12 milliards d'euros supplémentaires pour la relance en Europe
- [Environnement](#) : la Commission européenne s'associe aux associations de pouvoirs locaux et régionaux pour stimuler le développement durable

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

---

<a href="#">20 septembre 2022</a>	Conseil « Affaires générales » (CAG)  <i>Représentant(e) belge :</i> <a href="#">Mme Hadia Lahbib</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>- préparation du Conseil européen d'octobre 2022</li><li>- État de droit</li><li>- Conférence sur l'avenir de l'Europe</li><li>- relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni</li><li>- programmation législative</li><li>- priorités de la présidence tchèque</li></ul>
-----------------------------------	--	--

### 3 Consultations de la Commission européenne

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

#### - [Voyages – Amélioration de la protection des passagers et de leurs droits](#)

Les droits des passagers sont au cœur de la politique européenne des transports et des consommateurs. Le cadre réglementaire en vigueur dans l'Union européenne couvre tous les modes de transport (aérien, ferroviaire, par voie navigable, par autobus et par autocar).

L'objectif général de cette proposition de règlement est, d'une part, de consolider et de simplifier le cadre réglementaire relatif aux droits des passagers et, d'autre part, de renforcer sa résilience face aux crises, en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de la Covid-19. Il en résulterait un système de droits plus homogène pour les passagers, dans tous les modes de transport, qui tiendrait compte des spécificités de chaque mode, notamment en période de crise.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 décembre 2022

#### **4 Cour des comptes européenne**

---

- Rapport spécial 18/2022 : Les institutions de l'union européenne et la Covid-19 – Une réaction rapide, mais des défis à surmonter pour tirer le meilleur parti de l'innovation et de la flexibilité induites par la crise

Selon le Rapport spécial 18/2022 de la Cour des comptes européenne, les institutions de l'Union européenne ont montré une belle résilience face à la pandémie de la Covid-19. Le Parlement européen, le Conseil, la Commission européenne et la Cour de justice de l'Union européenne ont tous réagi rapidement et avec souplesse en s'appuyant sur les investissements déjà réalisés dans la transformation numérique. Il n'empêche que, selon la Cour des comptes européenne, ces institutions ont encore des défis à surmonter pour tirer le meilleur parti de l'innovation et de la flexibilité induites par la crise lorsque celle-ci sera passée.

- Rapport spécial 21/2022 : Évaluation des plans nationaux pour la reprise et la résilience par la Commission européenne – Une mission bien assurée dans l'ensemble, malgré la persistance de risques pour la mise en œuvre

La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) a été créée en 2021 pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de la Covid-19. Elle est dotée de plus de 700 milliards d'euros. Pour pouvoir bénéficier d'une partie de cette aide financière de l'Union européenne, chaque État membre a dû soumettre à l'examen de la Commission européenne un plan national pour la reprise et la résilience. Selon le Rapport spécial 21/2022 publié par la Cour des comptes européenne, la Commission européenne a réalisé une évaluation globalement appropriée mais il subsiste des risques, notamment sur le plan des étapes clés et des objectifs, qui pourraient compromettre le succès de la mise en œuvre des différents plans nationaux.

- Rapport spécial 19/2022 : L'Union européenne et l'acquisition de vaccins contre la Covid-19 - Un approvisionnement suffisant après des débuts compliqués, mais une évaluation trop sommaire de la performance du processus

Le système centralisé créé sur mesure par l'Union européenne pour acquérir des vaccins a permis de constituer un premier portefeuille diversifié de candidats vaccins contre la Covid-19 et d'acheter des doses en quantité suffisante. L'Union européenne s'est toutefois lancée dans la course plus tard que le Royaume-Uni et les États-Unis et lorsque de graves pénuries sont survenues au premier semestre de 2021, la Cour des comptes européenne a constaté que la plupart des contrats ne comportaient pas de dispositions spécifiques pour réagir aux ruptures d'approvisionnement.

Dans son Rapport spécial 19/2022, la Cour des comptes européenne conclut que la performance du processus d'acquisition a été évaluée de façon trop sommaire. Les auditeurs relèvent également que la Commission européenne n'a pas encore procédé à un examen approfondi ni à une analyse comparative de ce processus afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Elle ne projette pas non plus, à l'heure actuelle, de soumettre son système de passation de marchés conçu pour les cas de pandémie à des tests de résistance ou à des simulations.

## **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : [22 septembre 2022 à 14h](#)